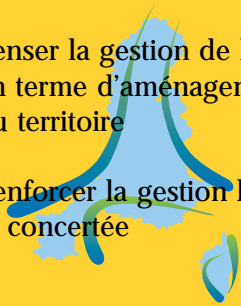


Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire

Renforcer la gestion locale et concertée



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Relayer de manière opérationnelle le SDAGE

Veiller à une prise en compte effective de la préservation des écosystèmes et de la ressource en eau

OBJECTIFS DU SDAGE

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Avec 18 Commissions Locales de l'Eau (CLE) constituées, 6 projets de SAGE d'ores et déjà examinés par le Comité de Bassin, 2 autres projets dont l'examen est prévu avant la fin de l'année 2000, le bassin Rhône-Méditerranée-Corse connaît une montée en puissance tout à fait intéressante de ce nouvel outil de planification. Celui-ci est à considérer comme un relais essentiel pour la mise en œuvre effective des orientations du SDAGE sur le terrain.

En s'appuyant sur ces expériences, un premier bilan et quelques enseignements peuvent d'ores et déjà être proposés :

- la plus-value apportée par la concertation au sein de la CLE est une réalité régulièrement mise en avant par les acteurs, y compris dans les situations initialement tendues ou conflictuelles. Même si cette concertation est une des causes importantes d'une certaine lourdeur de la procédure, elle est reconnue comme fondamentale dans le processus,
- le contenu technique et l'ambition politique des projets peuvent être relativement hétérogènes d'un SAGE à l'autre. La situation de départ, l'appropriation de la démarche, la personnalité des acteurs au cœur de l'élaboration des SAGE, la difficulté technique... sont autant de facteurs qui expliquent cette situation,
- parallèlement, la qualité de ces projets, très novateurs dans leur principe, dépend étroitement de la qualité de la collaboration entre les décideurs et les services techniques.

Pour poursuivre sur cette lancée, il apparaît primordial de :

- veiller à la mise en œuvre effective sur le terrain des premiers SAGE ainsi adoptés, ou en passe de l'être à court terme, en mettant en place les éventuelles maîtrises d'ouvrage nécessaires, en visant des procédures pluriannuelles de programmation,
- mettre en œuvre des dispositifs de suivi et d'évaluation efficaces,
- favoriser la sortie dans de bonnes conditions des futurs SAGE, en incitant les Commissions Locales de l'Eau à privilégier, dans un premier temps, les problèmes essentiels pour le niveau local et les thèmes incontournables pour assurer la cohérence avec le SDAGE,
- développer les échanges de toutes natures entre les concepteurs de SAGE pour faire jouer entre eux une synergie indispensable.